



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 9 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 33
Date de convocation : 3 décembre 2019
Date de publication : 17 décembre 2019

Conseillers-ères présents-es : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.
Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme
Sylvette MARCHAND, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme
Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Catherine NONNOTTE-
BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M.
Alexandre DOUZENEL, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M.
Ako HAMD AOUI, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie SERMIER, M. Timothée
DRUET, M. Mohamed MBITEL

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :
Mme Frédérique DRAY à Mme Sylvette MARCHAND
M. Sevin KAYI à M. Jean-Marie SERMIER
Mme Esther SCHLEGEL à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM
19.09.12.116)
Mme Sylvie HEDIN à M. Ako HAMD AOUI

Référence

19.09.12.130

Commission

Aménagement de la Ville

Objet

Mise à disposition de
toitures et de parking pour
équipement en panneaux
solaires

Secrétaire de séance

Catherine DEMORTIER

Rapporteur

Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Alexandre DOUZENEL (DCM 19.09.12.118) ; Mme Françoise
BARTHOULOT (DCM 19.09.12.121-122) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM
19.09.12.121-141-142) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 19.09.12.121-
130) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 19.09.12.121) ; M. Stéphane
CHAMPANHET (DCM 19.09.12.121-134-135) ; M. Jean BORDAT (DCM
19.09.12.121) ; M. Mohamed MBITEL (DCM 19.09.12.121) ; Mme Annie
MAIRE-AMIOT (DCM 19.09.12.123-124) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX
(DCM 19.09.12.124-125-126) ; M. Gilbert CARD (DCM 19.09.12.128-
129) ; M. Jean-Claude WAMBST (DCM 19.09.12.130-131) ; M. Mathieu
BERTHAUD (DCM 19.09.12.137-139-144) ; M. Ako HAMD AOUI (DCM
19.09.12.141-142) ; M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 19.09.12.141-142-
143)

Dans le cadre du contrat de transition écologique et industriel et du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la ville de Dole porte une attention particulière au développement des énergies renouvelables et en particulier, le solaire photovoltaïque. A ce titre, la ville propose de mettre à disposition les toitures de certains bâtiments et parkings publics pour la mise en place de systèmes de production solaire en injection sur le réseau électrique.

Conformément à l'article L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique, la collectivité a procédé à une publicité afin de permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.

La collectivité a identifié des toitures et des parkings (pose d'ombrières de protection) de son patrimoine dont les caractéristiques permettent d'envisager la mise en place de systèmes solaires.

Il s'agit des écoles de Rochebelle et du Poiset, des gymnases Lachiche et Templiers, du COSEC des Mesnils Pasteur, des vestiaires du Stade Bobin et du Centre Technique Mutualisé. Des Conventions d'Occupation du Domaine Public (CODP) seront signées pour une durée normale de 30 ans avec versement de loyer en direction de la collectivité.

Les critères de sélection des candidats étaient les suivants :

- Énergie annuelle estimée du système solaire
- Qualité de la méthodologie de pose et d'installation des panneaux solaires
- Modalités de gestion/entretien/maintenance du système solaire pendant la convention d'occupation
- Aspect innovant de la proposition
- Qualité des matériels
- Calendrier prévisionnel de réalisation des installations
- Solidité du montage financier et montant de la redevance annuelle
- Politique de Responsabilité Sociétale de l'entreprise.

Trois candidats ont répondu et deux ont vu leurs projets retenus : il s'agit de Reservoir Sun à Marseille et Jurascic à Lons-le-Saunier. Ces projets concernent sept toitures et trois parkings. Les données globales sont celles-ci :

- Surface de panneaux : 9 400 m²,
- Énergie totale attendue annuellement : 1 400 mégawattheures. Cette énergie est l'équivalent de la consommation en électricité spécifique (hors chauffage) de 1 400 Dolois,
- Loyer annuel attendu : 15 850 €/an.

La répartition des projets est la suivante :

- Jurascic

- CTM / bâtiment du service « logistique » avec un ensemble toiture + ombrière devant produire une énergie de 324 mégawattheures/an

- Reservoir Sun

- CTM / bâtiments du service « Espaces verts » avec un ensemble toitures + ombrière devant produire une énergie de 297 mégawattheures/an
- École Rochebelle avec un ensemble toiture + ombrière devant produire une énergie de 198 mégawattheures/an
- COSEC des Mesnils Pasteur avec un ensemble toiture + ombrière devant produire une énergie de 198 mégawattheures/an
- Gymnase des Templiers avec une toiture devant produire une énergie de 99 mégawattheures/an,
- École du Poiset avec une toiture devant produire une énergie de 99 mégawattheures/an
- Gymnase Lachiche avec une toiture devant produire une énergie de 99 mégawattheures/an
- Vestiaires du stade Bobin avec une toiture devant produire une énergie de 99 mégawattheures/an

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 3 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. Jean-Claude WAMBST ne prenant pas part au vote :

- **VALIDE** le choix des candidats,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager des négociations pour l'établissement des Conventions d'Occupation du Domaine Public (CODP).

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
Pilotage et Coordination
Trésorerie Municipale du Grand Dole
Pôle Moyens et Ressources/Finances
Pôle Services Techniques/Environnement

Fait à Dole, le 9 décembre 2019
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GASNOLUX

